



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Vingtième session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Débat général

La Haye, le 6 décembre 2021

Déclaration de S.E. M. Jean Asselborn

Ministre des Affaires étrangères et européennes

Madame la Présidente,

Le Luxembourg souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne.

Je voudrais tout d'abord féliciter la nouvelle Présidente de l'Assemblée, le nouveau Président de la Cour, le nouveau Procureur ainsi que les juges élus lors de la dernière session de l'Assemblée. Le Luxembourg leur souhaite beaucoup de succès. Soyez assurés de notre soutien indéfectible : la lutte contre l'impunité est plus importante que jamais !

La CPI a su faire face à des périodes difficiles avec résilience et persévérance afin de remplir son mandat pendant la pandémie, en s'adaptant aux changements et en résistant aux tentatives de remettre en question son rôle et sa légitimité. Alors que la Cour s'acquitte de son mandat judiciaire, il importe que, de leur côté, les Etats parties lui accordent un soutien politique sans faille. Nous sommes tous appelés à soutenir la Cour et à protéger son indépendance.

Le Luxembourg s'engage à continuer de soutenir et de défendre les principes et les valeurs consacrés par le Statut de Rome et de préserver l'intégrité de la CPI. La justice pénale internationale est d'une importance capitale pour garantir que les auteurs des crimes les plus graves répondent de leurs actes et pour rendre justice aux victimes. Ces dernières doivent être au centre de nos efforts afin de leur garantir l'accès à la justice.

Madame la Présidente,

La Cour traverse une période de changement et de réflexion qui façonnera son travail dans les années à venir. L'examen par les experts indépendants et les travaux en cours du mécanisme d'examen offrent à la Cour une occasion unique d'améliorer encore son travail pour rendre justice aux victimes dans le monde entier.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Dans ce contexte, il importe de maintenir l'attention sur les objectifs clefs de la Cour que sont l'obligation de redevabilité et la contribution à la prévention dans un ordre international fondé sur l'Etat de droit. La protection de l'indépendance du Bureau du Procureur dans ses travaux en fait partie.

Il est tout aussi important de promouvoir une culture de travail assurant l'équilibre entre les femmes et les hommes. Nous notons que la Cour a déjà commencé à mettre en œuvre certaines des recommandations des experts indépendants et nous nous félicitons à cet égard de la déclaration de haut niveau sur l'égalité des genres des principaux responsables de la CPI.

Une répartition géographique équitable, la représentation des principaux systèmes juridiques du monde ainsi que la diversité linguistique sont également essentielles. Il importe que l'évaluation et la mise en œuvre des recommandations de l'examen des experts indépendants s'effectue dans une approche inclusive et transparente. Cet exercice est un effort collectif auquel la Cour, les États parties et la société civile doivent tous contribuer.

Madame la Présidente,

Le nombre d'affaires devant la Cour n'a jamais été aussi élevé. Cela résulte du nombre important de conflits à travers le monde qui affectent les populations civiles. Mais cela témoigne également du fait que la Cour commence à réaliser son potentiel afin d'assurer la redevabilité des responsables pour les crimes les plus graves. Afin de pouvoir maintenir ce niveau d'activité, il est essentiel que le budget de la CPI reflète la vision stratégique pour l'avenir de la Cour.

La charge de travail de la Cour ne cessant d'augmenter, nous devons être conscients qu'une justice internationale de grande qualité doit disposer de capacités adéquates. Le Luxembourg s'oppose dès lors à une approche de croissance nominale zéro pour le budget de la CPI. Il importe que nous adoptions lors de cette Assemblée un budget 2022 dotant la Cour des ressources nécessaires pour faire face à la demande croissante de redevabilité et d'améliorer le processus budgétaire actuel.

Le Luxembourg demande également instamment à tous les États parties de payer leurs contributions annuelles dans leur intégralité et en temps voulu. Le montant élevé des arriérés est préoccupant et il revient aux États parties concernés de résorber les retards.

Nous ne devons pas non plus oublier les victimes de crimes d'atrocité, qui sont les plus touchées. S'il est impossible d'effacer leurs souffrances, le Fonds au profit des victimes leur offre des réparations et une assistance, ainsi qu'à leurs familles. Le Luxembourg vient de renouveler sa contribution au fonds et appelle tous les États parties à faire de même.

Madame la Présidente,

Alors que la Cour célébrera les 20 ans de son établissement l'année prochaine, elle demeure au centre de l'effort international visant à assurer la redevabilité pour les crimes les plus graves et à maintenir l'Etat de droit.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère des Affaires étrangères
et européennes

La CPI se trouve à une étape cruciale qui façonnera les années à venir. Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que la Cour dispose d'une base solide pour relever les défis futurs. Le Luxembourg est fermement résolu à continuer de collaborer avec tous les partenaires pour renforcer la justice pénale internationale et pour faire avancer les travaux de la Cour.

Les victimes méritent que justice leur soit rendue. Ne les décevons pas ! Elles attendent à juste titre de la Cour qu'elle mette tout en œuvre pour assurer la redevabilité et traduire en justice les auteurs de ces crimes, où qu'ils se trouvent. Il nous revient de soutenir collectivement la Cour dans ses efforts.

Je vous remercie.